



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 décembre 2003
Français
Original: anglais

Vingtième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1492 (2003) du Conseil de sécurité en date du 18 juillet 2003, dans laquelle le Conseil a approuvé ma recommandation visant à modifier le plan de réduction des effectifs de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et m'a prié de lui rendre compte, à la fin de chaque phase et à échéances régulières, des progrès accomplis par rapport aux critères retenus à cette fin. Le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans l'exécution de la phase 3 du retrait de la Mission et donne une évaluation de la situation en matière de sécurité et des progrès accomplis par rapport aux critères retenus.

II. Mise en oeuvre du plan de réduction des effectifs

2. Il y a peut-être lieu de se rappeler qu'en vertu du plan modifié de réduction des effectifs de la composante militaire de la MINUSIL, que le Conseil de sécurité avait approuvé par sa résolution 1492 (2003), la phase 3 du retrait de la MINUSIL devrait se dérouler en quatre étapes. Ainsi que le signalait mon dernier rapport (S/2003/863) en date du 5 septembre 2003, la première étape de cette phase s'est achevée en août 2003 avec le retrait d'un bataillon nigérian basé à Makeni et Kamakwie dans le secteur central, ce qui a ramené l'effectif militaire de la Mission à 12 311 personnes. Au cours de la deuxième étape, un bataillon bangladais devait être retiré en novembre du secteur central. Toutefois, le redéploiement de ce bataillon a été accéléré en raison de la nécessité de le transférer au Libéria pour renforcer la Mission des Nations Unies dans ce pays. Ce bataillon a été redéployé à Monrovia en octobre 2003.

3. La troisième étape de la phase 3 a commencé en décembre 2003 et devrait s'achever en juin 2004. Cette étape prévoit le retrait complet de l'effectif militaire des Nations Unies du secteur central et le rapatriement du personnel du Siège dans ce secteur, celui du bataillon restant du Bangladesh ainsi que de l'unité médicale également du Bangladesh. Un bataillon népalais actuellement déployé dans le secteur central sera redéployé dans le secteur ouest. À la fin de cette étape, en juin 2004, la zone actuellement desservie par le secteur central sera entièrement placée sous la responsabilité des services de sécurité de la Sierra Leone, tandis que



l'effectif militaire de la MINUSIL sera ramené à 10 500 personnes et que la structure de déploiement de la Mission sera réaménagée en deux secteurs seulement, est et ouest. Étant donné que ce sera la première fois que la MINUSIL confie la responsabilité de la sécurité sur une zone aussi étendue aux services de sécurité de Sierra Leone, il importera que cette étape soit exécutée avec une prudence particulière. Au 15 décembre 2003, l'effectif militaire de la Mission était de 11 528 personnes.

4. Après juin 2004, le plan de réduction modifié prévoit le retrait de 5 500 militaires entre septembre et octobre 2004, ce qui ramènerait l'effectif militaire de la Mission à environ 5 000 personnes, qui seraient rapatriées d'ici à la fin décembre 2004. Toutefois, ainsi que je l'avais indiqué dans mon dix-huitième rapport, il sera indispensable, avant que ne commence la mise en oeuvre de ces dernières étapes, de faire un bilan approfondi de la réalisation des principaux critères de sécurité et des progrès réalisés pour renforcer la paix et la stabilité en Sierra Leone, cela afin de déterminer si le plan de retrait appelle de nouvelles modifications. À cette fin, le Département des opérations de maintien de la paix, agissant en liaison étroite avec les autres organismes concernés des Nations Unies, a été chargé de faire ce bilan, sur la base duquel je formulerai des recommandations appropriées dans le rapport que je soumettrai au Conseil de sécurité en mars 2004.

III. Situation en matière de sécurité

5. Pendant la période considérée, la situation politique et la situation en matière de sécurité en Sierra Leone est resté relativement stable. La MINUSIL et le Gouvernement sierra-léonais ont continué de procéder conjointement, à intervalles réguliers, à des évaluations de la situation en matière de sécurité par le biais du Groupe de coordination de la sécurité nationale, qui se compose de représentants du secteur de la sécurité en Sierra Leone, de la MINUSIL et de l'International Military Advisory Training Team (IMATT). Pendant la période considérée, ce groupe s'est réuni sur une base hebdomadaire.

6. Pour l'évaluation de la situation générale en matière de sécurité, une attention spéciale a été accordée aux zones évacuées par les troupes de la MINUSIL, aux zones situées le long de la frontière avec le Libéria, aux régions d'extraction des diamants ainsi qu'à Freetown et ses environs. Depuis le lancement du plan de réduction de la Mission, en septembre 2002, les contingents de la MINUSIL se sont retirés d'un certain nombre de régions stratégiquement importantes qui ont été transférées à la police sierra-léonaise. Les militaires de la MINUSIL ainsi que des responsables de la police civile, des affaires civiles et des droits de l'homme ont toutefois continué à maintenir une présence dans ces régions afin d'appuyer et de surveiller le fonctionnement des services sierra-léonais de sécurité et de l'administration locale. Des comités locaux chargés de la sécurité et composés de représentants de haut niveau de la police nationale, de l'armée et du service civil ont été créés à l'échelon des provinces et des districts afin de déterminer l'existence de menaces pour la sécurité et de coordonner les mesures appropriées à prendre pour y faire face.

7. La MINUSIL continue de travailler en étroite collaboration avec les comités chargés de la sécurité et procède fréquemment à des opérations conjointes avec la police et l'armée. La Mission se propose de réduire progressivement sa présence à

mesure qu'augmentera la capacité des services locaux de sécurité ainsi que celle des comités de la sécurité à l'échelon des provinces et des districts. À ce jour, les régions évacuées par la MINUSIL sont restées stables. Toutefois, un taux élevé de chômage parmi les jeunes et les ex-combattants qui n'ont pas encore bénéficié de programmes de réinsertion soulève des problèmes qui ont des répercussions sur la politique et la sécurité. En outre, la présence de l'ancienne Force de défense civile (CDF), qui a maintenu ses structures dans certaines zones, représente la principale menace pour la sécurité dans le secteur central.

8. Par ailleurs, un camp d'internement dans lequel sont rassemblés des éléments des anciennes forces armées du Libéria, de même que les Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie qui avaient cherché à se réfugier en Sierra Leone, se trouvent dans ce secteur. Il faut espérer que ces éléments seront rapatriés à mesure que le programme de désarmement, de démobilisation, de réinstallation et de réinsertion s'accélénera.

9. Parallèlement, les zones situées le long de la frontière avec le Libéria continuent aussi de poser un problème de sécurité, en partie en raison de la présence d'anciens combattants sierra-léonais dont des concentrations ont été signalées dans certaines zones situées du côté libérien de la frontière. Selon les indications reçues, certains de ces combattants ont commencé à s'infiltrer en Sierra Leone. En prévision de cette possibilité, la MINUSIL et le Gouvernement sierra-léonais ont lancé en octobre 2003 l'opération Blue Vigilance, pour réunir des renseignements sur les points de passage utilisés par les combattants qui traversent illégalement la frontière et effectuer conjointement des patrouilles à la fois dans les airs et à terre. Ces patrouilles ont également été multipliées dans l'extrême nord du pays afin de vérifier les points de passage signalés dans le Saillant de Kailahun. À ce jour, 37 points de passage, dont la plupart ne sont accessibles qu'à pied, ont été répertoriés.

10. Dans les principales régions d'extraction de diamants, en particulier à Tongo et à Koidu, la MINUSIL estime qu'environ 50 % de l'ensemble des activités minières se font sans que des licences aient été délivrées par le Gouvernement. Des observateurs militaires de la MINUSIL effectuent actuellement une vaste enquête pour repérer les exploitations illégales.

IV. Critères

11. Ainsi qu'il avait été indiqué dans mes rapports précédents, la réduction des effectifs de la MINUSIL sera dictée, dans une large mesure, par le renforcement des moyens de la police et de l'armée sierra-léonaises pour leur permettre de prendre la relève de la MINUSIL en matière de sécurité nationale. Il faudra en outre, pour réduire les menaces contre la sécurité et consolider la paix, assurer la réinsertion des anciens combattants, renforcer l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire, mieux réglementer l'extraction des diamants et progresser vers une solution du conflit au Libéria.

A. Renforcement des moyens de la police sierra-léonaise

12. En application de la résolution 1436 (2002) du Conseil de sécurité en date du 24 septembre 2002, la MINUSIL s'attache à aider le Gouvernement sierra-léonais à recruter et à former des éléments de la police sierra-léonaise en collaboration avec la police du Commonwealth. Pour cela, la MINUSIL collabore également à l'exécution de projets conjoints avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires en remettant en état des commissariats de police et en renforçant les moyens d'action de l'École de police de Hastings. Toutefois, il appartient au Gouvernement sierra-léonais, avec l'aide des pays donateurs, de rétablir et d'élargir l'infrastructure des forces de police et d'assurer leur équipement.

13. À l'heure actuelle, la MINUSIL compte 131 membres de la police civile des Nations Unies. Le déploiement d'instructeurs supplémentaires se poursuit, ce qui aidera à créer de nouvelles divisions de la police nationale. Le recrutement d'autres instructeurs des Nations Unies a également été recommandé afin de renforcer les moyens de formation, tant au niveau de l'École de police de Hastings que de trois centres régionaux de formation.

14. Les programmes de formation visant à renforcer les moyens de la police sierra-léonaise se poursuivent. Au cours de la période considérée, environ 1 000 candidats ont passé les épreuves de sélection et attendent d'entrer à l'École de police de Hastings. Par ailleurs, une promotion de 200 nouvelles recrues est sortie le 27 novembre 2003, ce qui porte à près de 600 le nombre total de recrues versées dans la police en 2003.

15. Outre la formation de nouvelles recrues, la MINUSIL continue d'aider la police sierra-léonaise à améliorer ses normes, notamment dans les domaines des droits de l'homme, de la déontologie, des droits des femmes et des enfants et du traitement des suspects. À cet égard, il conviendrait de noter que le nombre d'actes de violence perpétrés par des officiers de police à l'encontre de détenus a sensiblement baissé. La police civile a également élargi la formation des nouvelles recrues de la police sierra-léonaise à la coopération avec l'Organisation internationale de police criminelle, à l'aide aux familles, aux renseignements et aux enquêtes criminelles, à la drogue, à la criminalité commerciale, à la médecine légale et à l'aménagement de la circulation, à la sécurité aéroportuaire et au contrôle de l'exploitation des diamants. La police civile a produit une quinzaine de manuels à l'usage de la police sierra-léonaise pour appuyer le processus d'encadrement.

16. La construction de casernes supplémentaires pour les élèves policiers, financée par le Department for International Development du Royaume-Uni, devrait être terminée en mars 2004. Une fois les travaux accomplis, l'École de police de Hastings sera en mesure d'accueillir 600 stagiaires à la fois. La priorité générale restera de porter les effectifs de la police à 9 500 d'ici à la fin de 2005. Parallèlement, des stages d'encadrement à l'intention de sergents et d'inspecteurs de police, financés par le PNUD, ont démarré à Makeni et à Kenema. Environ 500 officiers effectueront ces stages en 2004.

17. Bien qu'il s'accélère dans les zones évacuées par la MINUSIL, le déploiement de la police sierra-léonaise dépendra de l'aménagement des infrastructures nécessaires, en particulier de commissariats de police et de casernes. Ces éléments d'infrastructure sont devenus particulièrement précieux pour le déploiement de la

police dans l'ensemble du pays. Jusqu'ici, l'essentiel des moyens de transport et de communication a été fourni par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le PNUD, pour sa part, a alloué un montant de 500 000 dollars à la construction de casernes dans les districts stratégiques de Kono et de Kailahun. Faute de ressources supplémentaires, la police sierra-léonaise risque de ne pas pouvoir s'acquitter efficacement de ses responsabilités en matière de sécurité après le retrait de la MINUSIL.

B. Renforcement des capacités des forces armées

18. La consolidation des forces armées de la République de Sierra Leone (FARSL) s'est poursuivie avec l'aide inestimable du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. La réduction de leurs effectifs, qui devraient être ramenés du niveau actuel de 14 000 à 10 500, est en bonne voie et le premier contingent de 1 000 soldats devrait être licencié d'ici au 31 janvier 2004. Le Gouvernement fait un effort concerté pour améliorer le rapport actuel officier-soldat. Le recrutement de plus d'officiers comblera certes la baisse de leurs effectifs, mais l'amélioration des compétences professionnelles des forces armées nécessitera de nouveaux efforts. En 2004, quelque 120 jeunes officiers participeront à un stage militaire organisé par l'International Military Advisory Training Team (IMATT), parmi lesquels les 60 meilleurs seront choisis pour suivre au Ghana un cours de formation militaire financé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. En outre, une nouvelle académie militaire a récemment été ouverte à Freetown et divers stages de formation y seront organisés.

19. Parallèlement, les forces armées redoublent d'efforts pour remédier à la pénurie des casernes. La plupart des nouveaux sites de construction ont été déblayés et les travaux ont commencé. Ce projet, qui est financé conjointement par le Gouvernement sierra-léonais et le Department for International Development du Royaume-Uni devrait être achevé d'ici à juin 2004. La MINUSIL continue d'aider à acheminer le matériel et l'équipement nécessaires à cet important projet, qui ne pourra toutefois être mené à bien dans les délais prévus que si les ressources nécessaires sont disponibles.

20. L'état déplorable du parc automobile des forces armées et la pénurie de moyens de communication ont continué à entraver sérieusement leurs opérations, en particulier dans les zones frontalières entre la Sierra Leone et le Libéria, où un tiers de leurs effectifs est déployé. Le programme d'achats pour 2004 prévoit l'acquisition de 20 nouveaux camions, mais d'énormes ressources additionnelles seront néanmoins nécessaires.

C. Consolidation de l'autorité de l'État

21. La consolidation de l'autorité de l'État se poursuit dans l'ensemble du pays à mesure que de plus en plus de fonctionnaires du Gouvernement établissent leur présence dans les provinces et les districts. La récente installation de représentants du Gouvernement dans le district de Kailahun est un fait nouveau dont il y a tout lieu de se féliciter en raison de la reprise probable des échanges transfrontaliers avec le Libéria.

22. Les Ministères des autorités locales et du développement communautaire, de la santé, de l'éducation, de la protection sociale, de la condition féminine et de l'enfance sont maintenant représentés dans tous les districts, tandis que le Ministère de l'énergie et de l'électricité et celui des travaux publics et de l'habitat n'ont pas encore été déployés en dehors des chefs-lieux de province. Le nouveau Ministère de la jeunesse et des sports est également représenté dans la plupart des districts. Tous les responsables de district disposent maintenant de bureaux fonctionnels dotés de moyens de communication. En dépit des efforts faits pour réinstaller la plupart des responsables de district, leurs bureaux ne sont toujours pas fonctionnels en l'absence notamment de moyens logistiques, d'infrastructure et de personnel qualifié. L'élection de conseils de district en mai 2004 devrait contribuer à renforcer encore les autorités locales.

23. L'extension du pouvoir judiciaire se poursuit également dans l'ensemble du pays, notamment sous forme de rétablissement et de construction de tribunaux et d'établissements pénitentiaires. Le 4 novembre 2003, pour la première fois après plus de huit ans, la Haute Cour a repris ses audiences dans le district de Kono. Les tribunaux continuent également de siéger dans l'ensemble des 12 districts. Toutefois, le rétablissement de la primauté du droit et de l'administration rapide de la justice se heurtent toujours à de graves problèmes de ressources, en particulier à la pénurie de magistrats et d'officiers de justice suffisamment qualifiés. Le PNUD et d'autres donateurs, en particulier le Department for International Development, fournissent une aide pour remédier aux limites de capacité du secteur judiciaire.

24. Le projet de loi sur la réforme des administrations locales et la décentralisation, qui vise à préparer le terrain pour la tenue d'élections à l'échelon des municipalités, des villes et des districts en mai 2004, a été examiné par le Gouvernement et soumis au Parlement pour adoption. Le Gouvernement et les donateurs ont engagé des fonds pour sensibiliser les électeurs et établir des listes électorales dans l'ensemble du pays, opération prévue pour février 2004. Étant donné que le pays a été privé pendant longtemps d'administrations locales, un programme ambitieux de sensibilisation des électeurs constituera un élément essentiel de ce processus.

25. Le 5 novembre, la Commission électorale nationale a transmis une lettre au Secrétaire général pour solliciter l'assistance de l'Organisation des Nations Unies dans la conduite des élections de mai 2004. Comme ce fut le cas lors des élections générales de mai 2002, la Commission électorale nationale a sollicité l'assistance technique (information et communications) et logistique (stockage et transport des fournitures nécessaires pour le scrutin) de la MINUSIL. La MINUSIL serait également appelée à fournir une aide pour préparer les élections en déployant la police civile et d'autres éléments de la Mission dans tout le pays. Au début de décembre 2003, la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques a envoyé une mission d'évaluation des besoins électoraux en Sierra Leone afin de déterminer l'ampleur et les modalités de l'assistance nécessaire.

26. Même si elles présentent beaucoup de points communs avec les élections générales de mai 2002, les élections locales de 2004 seront à certains égards plus compliquées. La grande différence entre la présente demande d'assistance et l'assistance électorale fournie en 2002 sera l'absence d'observateurs internationaux en 2004. Il est donc recommandé que la MINUSIL assume les tâches ci-après dans les limites de son mandat et des ressources disponibles : a) appui logistique sous

forme de stockage et de transport des fournitures nécessaires au déroulement du scrutin et de personnel et utilisation de moyens de transports aériens pour relier les centres inaccessibles par la route; b) utilisation de la radio et des autres moyens de communication de la MINUSIL dans les provinces; c) déploiement de forces de sécurité et de dissuasion dans le cadre du mandat de la MINUSIL; d) encadrement et soutien de la police sierra-léonaise pour la tenue des élections; e) création d'une modeste cellule électorale; et f) prestation d'une assistance à la Commission électorale nationale dans le cadre de l'exécution et de la diffusion de programmes d'éducation civique et de programmes d'information.

D. Réinsertion des ex-combattants

27. Le Gouvernement sierra-léonais a maintenu au 31 décembre 2003, la date de clôture du programme de désarmement, de démobilisation, de réinstallation et de réinsertion des ex-combattants. La Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation, la réinstallation et la réinsertion a fourni les statistiques ci-après sur les ex-combattants qui ont bénéficié des possibilités de réinsertion : sur les 56 451 ex-combattants inscrits au programme, 32 892 ont terminé leur formation et 15 322 sont toujours en formation. Sur les 8 537 restants, seuls 4 500 sont concernés selon les estimations de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion. Un nombre restreint d'ex-combattants devraient revenir du Libéria ou de la Côte d'Ivoire. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion étant pratiquement achevé, la Commission nationale envisage d'y mettre fin en mars 2004. D'ici là, environ 52 000 ex-combattants auront bénéficié des projets de réinsertion. Toutefois, la réinsertion sociale s'inscrivant dans la durée, divers organismes comme la Commission nationale pour l'action sociale, le Department for International Development, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PNUD et d'autres organismes de développement ainsi que des organisations non gouvernementales ont entrepris d'apporter leur soutien à un plus vaste programme de réinsertion sociale à base communautaire.

28. En collaboration avec le PNUD, la Commission intérimaire chargée de la question de la prolifération des armes légères poursuit la mise en oeuvre du Community Arms for Development Programme avec l'appui de la police sierra-léonaise et le financement de l'Agence canadienne de développement international dans le but de créer en Sierra Leone des communautés exemptes d'armes. Elle s'intéresse également aux conséquences du grave problème du mouvement transfrontière des armes légères et de petit calibre.

E. Rétablissement du contrôle de l'État sur l'exploitation des diamants

29. Pendant la période considérée, le Gouvernement a encore renforcé son contrôle sur l'exploitation des diamants. Le nombre de licences d'exploitation délivrées jusqu'ici par le Gouvernement sierra-léonais dépasse 1 800, alors qu'il était de 900 en juin 2002. L'exploitation industrielle du diamant a repris dans le district de Kono, où la Branch Energy Mining Company a commencé ses activités de production en novembre 2003. Le Gouvernement a continué à canaliser les recettes provenant des licences d'exploitation vers les chefferies pour favoriser leur

redressement économique. La valeur des exportations officielles de diamants s'élevait à 65 millions de dollars à la fin d'octobre 2003.

30. En dépit des progrès réalisés, l'exploitation illicite et la contrebande de diamants se poursuivent. Le Gouvernement a toutefois commencé à prendre des mesures pour réprimer la possession illégale et la contrebande en sévissant contre leurs auteurs. La loi nationale de 1994 sur les mines et les minerais a également été modifiée pour imposer des peines sévères à ceux qui seraient coupables de possession illicite et de contrebande de diamants. Le Gouvernement a également examiné et présenté au Parlement, une politique de base en matière d'exploitation minière. La MINUSIL et d'autres partenaires, notamment le Department for International Development du Royaume-Uni, l'Agency for International Development des États-Unis et la Banque mondiale continueront à encourager et à appuyer les efforts que déploie le Gouvernement pour que le pays puisse mieux bénéficier de l'industrie du diamant.

V. Droits de l'homme, réconciliation nationale et justice

A. Suivi et promotion des droits de l'homme

31. Au cours de la période à l'examen, la MINUSIL a poursuivi ses activités de suivi du respect des droits de l'homme, notamment en visitant des cellules de garde à vue et des établissements pénitentiaires, ainsi qu'en observant les procès. Elle a en outre été étroitement associée, avec des organisations de la société civile et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à la rédaction d'un projet de loi visant à créer une commission nationale des droits de l'homme, qui a été soumis au Gouvernement le 29 septembre.

32. Pendant ce temps, l'absence d'action judiciaire persiste dans certaines affaires importantes. Aucun progrès n'a été enregistré dans les procès des West Side Boys et des anciens membres du Revolutionary United Front arrêtés en 2000. Il en va de même pour les 17 personnes arrêtées et détenues à la suite de l'incident de la caserne Wellington, en janvier de cette année, sauf dans le cas d'un détenu qui a été mis en accusation par le Tribunal spécial après qu'il y eut été déféré.

B. Protection des enfants

33. Pendant la période à l'examen, la MINUSIL et l'UNICEF ont continué d'appuyer l'action menée par le Gouvernement pour renforcer la protection des enfants vulnérables. Plus de 3 000 des anciens enfants soldats et des enfants séparés de leur famille ayant été enregistrés sont scolarisés. Des efforts sont déployés pour que les anciens enfants soldats sierra-léonais associés aux forces libériennes bénéficient du programme de désarmement, de démobilisation, de réinstallation et de réinsertion. Avec l'aide de la MINUSIL, le Gouvernement a mis au point des directives pour lutter contre le problème des enfants des rues. Il a également interdit le travail des enfants dans les mines de diamant.

34. Une stratégie d'intégration des activités de protection des enfants a été mise au point pour chaque composante de la MINUSIL (contingents militaires, observateurs militaires et police civile en particulier). Certains contingents ont appliqué leurs

propres plans de protection de l'enfance, comprenant des activités d'appui en faveur des enfants. Dans le cadre du projet Voix de l'enfance, retransmis sur les ondes de Radio MINUSIL, 12 émissions sont actuellement réalisées par et pour des enfants. Les préparatifs du transfert de cette initiative aux communautés locales se poursuivent.

C. Questions concernant les femmes

35. Pendant la période à l'examen, la Mission a continué d'intégrer les questions touchant les femmes et leurs droits fondamentaux dans toutes ses activités. Des campagnes sont organisées pour promouvoir les droits des femmes et des filles, mais d'importants obstacles subsistent, empêchant les poursuites engagées dans des affaires de violence fondée sur le sexe d'aboutir. Il s'agit notamment des frais qui continuent d'être exigés des victimes pour l'obtention des dossiers médicaux portant sur des viols et des cas fréquents de renvoi des affaires. La MINUSIL a vivement engagé la police et les tribunaux à traiter la violence familiale comme une infraction et à traduire rapidement en justice les personnes qui s'en rendent coupables.

D. VIH/sida

36. Pendant la période à l'examen, la Mission a continué activement de sensibiliser son personnel militaire et civil aux effets de la pandémie de VIH/sida, comme le prévoit la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité en date du 17 juillet 2000. En coopération avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Fonds des Nations Unies pour la population, elle a participé à la réalisation, en septembre 2003, d'une étude conjointe sur les connaissances, les attitudes, les comportements et les pratiques du personnel de maintien de la paix concernant l'infection au VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles, les femmes et les droits de la personne.

E. Commission vérité et réconciliation

37. La Commission vérité et réconciliation, qui a obtenu une prorogation de son mandat jusqu'à la fin de 2003, devrait présenter un rapport sur ses activités au Président Kabbah au début de 2004. Elle a continué de prendre des dispositions en vue d'entendre publiquement les personnes mises en accusation par le Tribunal spécial, en particulier l'ancien Ministre de l'intérieur, M. Hinga Norman. Elle a fait appel de l'avis négatif rendu par le Président de la Chambre de première instance, le juge Bankole Thompson, en ce qui concerne la possibilité d'entendre M. Norman. Le Président du Tribunal spécial, le juge Geoffrey Robertson, lui a donné gain de cause en autorisant l'intéressé à déposer devant elle, dans le cadre d'une déclaration sous serment. Conformément à cette décision, les autres accusés peuvent aussi être entendus par les membres de la Commission, dans le cadre d'audiences à huis clos.

F. Tribunal spécial

38. Pendant la période à l'examen, le Tribunal spécial a poursuivi les audiences préliminaires des neuf personnes accusées de crimes de guerre. Le Procureur a

déposé une requête pour joindre les instances en deux procès combinés visant le Revolutionary United Front/Conseil révolutionnaire des forces armées et les Forces de défense civile, respectivement. Cette requête a été examinée au cours de la première semaine de décembre. La Chambre d'appel a siégé du 31 octobre au 6 novembre pour connaître des recours introduits contre certains actes d'accusation. L'ancien Président du Libéria, Charles Taylor, a contesté la compétence du Tribunal en invoquant les principes de l'« immunité souveraine » et de l'extraterritorialité. Hinga Norman, Augustine Gbao, Morris Kallon et Moinina Fofana font partie des inculpés dont les recours ont été examinés. Ils ont contesté la constitutionnalité du Tribunal en faisant valoir la légitimité de l'amnistie que leur accordait l'Accord de paix de Lomé.

39. Pendant ce temps, les travaux de construction du bâtiment du Tribunal ont commencé; ils devraient s'achever en mars 2004. La Chambre de première instance peut toutefois commencer les procès dans les locaux temporaires. La MINUSIL a continué de fournir, contre remboursement, des services essentiels de sécurité, ainsi qu'un appui logistique au Tribunal. Actuellement, deux sections de la Mission sont en poste dans les locaux du Tribunal, où elles assurent la sécurité en collaboration avec la police et les forces armées sierra-léonaises. Radio MINUSIL continue d'accorder chaque semaine un temps d'antenne au Tribunal spécial.

VI. Questions humanitaires

40. Il n'y a pas eu, au cours des six mois écoulés, d'afflux important de réfugiés venant du Libéria et, avec environ 67 000 personnes, le nombre de Libériens cherchant refuge en Sierra Leone est resté relativement stable. En tout, 55 000 personnes sont hébergées dans huit camps, 8 300 autres se trouvent dans les zones urbaines et 3 100 sont restées dans les régions frontalières. Depuis que la situation s'est stabilisée au Libéria, très peu de réfugiés sont retournés dans leurs foyers. Des dispositifs d'intervention pour l'éventuel retour de Sierra-Léonais ont été mis en place.

41. Le rapatriement aérien des 40 000 réfugiés sierra-léonais résidant encore dans la sous-région a repris fin octobre à partir d'Abidjan et du Ghana. Des vols en provenance d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest commenceront à être assurés en décembre. Le rapatriement par la route des personnes réfugiées en Guinée a repris en novembre. Les opérations de rapatriement via Kailahun débiteront en décembre. On compte que 5 000 Sierra-Léonais, au total, rentreront avant la fin de 2003. Les opérations de rapatriement depuis la Guinée et le Libéria se poursuivront pendant le premier semestre de 2004.

42. Un appel provisoire des Nations Unies pour les secours et le relèvement en Sierra Leone pour 2004 a été lancé à Dublin le 19 novembre 2003. Il porte sur trois programmes conjoints, ayant pour but de couvrir aussi bien les besoins en secours d'urgence que les activités de relèvement immédiatement nécessaires, dans les domaines suivants : appui aux réfugiés libériens et aux communautés d'accueil; rapatriement librement consenti de Sierra-Léonais; et activités communautaires visant exclusivement les domaines qui ne sont pas encore touchés par les efforts de relèvement. Un montant total de 62 millions de dollars sera nécessaire pour atteindre ces objectifs.

VII. Activités de relèvement et de développement

43. Au cours de la période considérée, le Comité national de relèvement a tenu des réunions dans les districts de Kenema, Kono et Bonthe; tous les districts, à l'exception de celui de Tonkolili, ont maintenant été passés en revue. Ces réunions ont aidé à établir les priorités, à orienter l'assistance et à porter l'action gouvernementale à l'échelon des districts, ouvrant ainsi la voie à la décentralisation. Il est également procédé à une évaluation régulière des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs convenus à la réunion du Groupe consultatif de novembre 2002 dans le cadre des réunions du Comité des partenaires de développement, que préside le Vice-Président. Les dernières réunions de ce comité ont porté sur le système de sécurité nationale, le secteur de la justice, l'éducation, la politique à l'égard des organisations non gouvernementales, l'énergie et l'électricité. Ces réunions ont aidé à centrer l'attention sur les problèmes structurels à plus long terme et s'avèrent constituer un mécanisme utile pour préparer la période de transition qui suivra le retrait de la MINUSIL.

44. Les résultats économiques de la Sierra Leone ont confirmé la tendance encourageante constatée dans les rapports précédents. Il ressort des données disponibles pour le premier semestre de 2003 que l'objectif prévu de 6,5 % de croissance du PIB réel a de bonnes chances d'être atteint. Ce mouvement de croissance de la production tient principalement au redressement généralisé de la production agricole, à la croissance du secteur de la production de diamants, à une reprise limitée de la production manufacturière et à une expansion de l'activité dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Dans le secteur agricole, la production de riz a atteint 78 % de son niveau d'avant la guerre, sous l'effet à la fois d'un accroissement de 47 % de la surface plantée en riz et d'une campagne énergique de distribution de semences, grâce à laquelle 144 000 agriculteurs ont pu recevoir 5 772 tonnes de semence de riz. D'autres cultures telles que le manioc, la patate douce et l'arachide ont également marqué une forte reprise en 2003. Dans le même temps, la production officielle de diamants a doublé, atteignant 251 300 carats contre 136 400 carats au premier semestre de 2002. Les dispositions prises et les négociations concernant la reprise de la production d'autres minerais de base tels que la bauxite, le rutile et la kimberlite devraient stimuler les exportations de minerais lorsque la production aura repris.

45. Certains indicateurs font cependant apparaître un risque d'instabilité macroéconomique. La tendance à la baisse des prix sur le marché intérieur qui avait été observée en 2002 s'est inversée en 2003. L'inflation a augmenté d'une année sur l'autre, atteignant 6,5 % en juin 2003 alors qu'elle avait été négative (-2,9 %) en juin 2002. Cela s'explique par l'effet combiné de plusieurs facteurs – hausse des prix du pétrole, dévaluation de la monnaie nationale et autres causes internes – qui s'est traduit par un relèvement sensible de la plupart des composantes de l'indice des prix. À titre d'exemple, l'indice alimentaire, qui représente 54 % du panier de consommation, a augmenté de 5 %. Les indices relatifs aux biens consommables et aux services, au transport individuel, et aux médicaments et soins médicaux ont augmenté de 33 %, 44 % et 24 % respectivement. Les finances publiques ont néanmoins enregistré une nette amélioration pendant la période allant de janvier à juin 2003. Le recouvrement des recettes fiscales provenant des droits de douane et contributions indirectes, de l'impôt sur le revenu et des droits d'accise sur les produits pétroliers ont dépassé leurs objectifs semestriels, en grande partie grâce aux

progrès réalisés dans le domaine de l'administration, conjugués à de meilleurs résultats économiques. Malgré cette amélioration des rentrées fiscales et des entrées importantes de capitaux extérieurs (94,2 milliards de leones) à titre d'aide au financement de programmes, le service de la dette des pays pauvres très endettés, le soutien à la balance des paiements, le dépassement des budgets de développement, l'augmentation des dépenses de sécurité et des dépenses destinées à financer le désarmement, la démobilisation et la réinsertion ont pesé sur le budget, entraînant un déficit primaire (hors intérêts) de 2,3 % du PIB, contre 2,1 % au premier semestre de 2002. Cela s'est traduit par un recours accru au financement intérieur du déficit budgétaire.

46. Le premier semestre de 2003 a été marqué par un assouplissement de la politique monétaire. La masse monétaire a augmenté de 32,7 % en raison des besoins de financement du déficit et d'une expansion rapide du crédit aux entreprises publiques et au secteur privé. Les perspectives établies pour le reste de l'année indiquent que la poursuite de la dépréciation du leone, conjuguée à l'expansion rapide de l'offre monétaire, et l'effet qui en découle sur les prix intérieurs, hypothèquent sérieusement la stabilité macroéconomique en Sierra Leone, et qu'il faut remédier immédiatement à ces problèmes. C'est ainsi que les mesures de recouvrement des recettes doivent être renforcées et que des mesures plus strictes de contrôle des dépenses doivent être prises.

VIII. Coopération et coordination avec d'autres opérations de maintien de la paix

47. Conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité, la MINUSIL a continué de prêter son appui à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et à maintenir des contacts avec d'autres missions des Nations Unies dans la sous-région. Après la mise en place de la MINUL, le 1er octobre, la Mission a appuyé le déploiement du bataillon bangladais au Libéria. Elle a détaché un certain nombre d'observateurs militaires auprès de la MINUL à titre temporaire, et a achevé dernièrement deux programmes de formation préalable au déploiement à l'intention du personnel du quartier général de la force de cette mission. Par ailleurs, des renseignements opérationnels sont régulièrement échangés entre les deux missions. Freetown continue de servir de point de transit pour certains membres du personnel et équipes de reconnaissance qui se rendent au Libéria ou en reviennent. De même, des agents des services techniques et administratifs de la MINUSIL continuent de prêter assistance à la MINUL en partageant leur expérience dans le cadre de détachements temporaires auprès de la Mission.

48. Une réunion de haut niveau des missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest s'est tenue à Freetown le 14 novembre entre les chefs de mission de maintien de la paix, les chefs de missions politiques et les commandants de forces des Nations Unies en Afrique de l'Ouest. Cette réunion a examiné la situation générale en Afrique de l'Ouest et les conditions particulières qui existent actuellement en Côte d'Ivoire, au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau. Les chefs de mission ont décidé d'instituer un mécanisme en vue de faciliter la libre circulation de l'information entre les missions ainsi que leur coordination opérationnelle, chaque mission assurant selon les moyens dont elle dispose des patrouilles le long des frontières et un contrôle de la circulation transfrontalière des

personnes et des biens, en coopération avec les forces de sécurité du pays hôte. Ils ont également décidé d'organiser des consultations à intervalles réguliers au niveau des chefs et commandants militaires des missions. La prochaine réunion de ce type doit avoir lieu à Dakar en février 2004.

IX. Observations et recommandations

49. La stabilité de la situation en Sierra Leone en matière de sécurité a continué de faciliter la consolidation de la paix et l'application des critères fixés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1436 (2002). Des progrès ont également été faits concernant le transfert progressif de la responsabilité de la sécurité nationale en Sierra Leone à la police sierra-léonaise et aux forces armées de la République de Sierra Leone. Les divers programmes de formation visant à renforcer les capacités du secteur de la sécurité et les mesures prises pour améliorer les infrastructures et répondre aux besoins logistiques sont encourageants. Il est néanmoins urgent de prévoir des ressources supplémentaires afin de contribuer à renforcer les capacités du secteur de la sécurité. Tant les forces armées de la République de Sierra Leone que la police sierra-léonaise doivent rapidement améliorer leurs capacités globales et pouvoir afficher un profil plausible en matière de dissuasion.

50. À ce propos, il serait bon, avant de passer aux dernières étapes du plan de réduction de la MINUSIL, d'évaluer de manière approfondie la situation en matière de sécurité et les progrès accomplis dans l'application des critères afin de déterminer si des ajustements, quels qu'ils soient, doivent être apportés au plan de retrait. J'ai l'intention de présenter au Conseil de sécurité des recommandations fondées sur les résultats de cette évaluation dans le prochain rapport que je lui soumettrai en mars 2004.

51. Je lance un appel aux donateurs pour les inviter à aider généreusement le Gouvernement sierra-léonais dans les efforts qu'il déploie pour répondre aux besoins logistiques et d'infrastructure dans le secteur de la sécurité. Certains donateurs n'étant pas en mesure, pour diverses raisons, de financer des projets liés à la sécurité, ils pourraient envisager, s'ils le souhaitent, des dispositions en vertu desquelles le Gouvernement sierra-léonais inscrirait lui-même dans son budget des crédits supplémentaires pour financer les besoins essentiels du secteur de la sécurité tandis que les donateurs apporteraient des ressources supplémentaires au budget, à titre exceptionnel, pour la réalisation d'objectifs sociaux essentiels que les contraintes financières risqueraient autrement de compromettre.

52. Les efforts engagés pour stabiliser le Libéria commencent déjà à avoir un effet bénéfique sur la situation dans l'ensemble de la région du fleuve Mano. Le récent voyage effectué dans les pays voisins par le Président du Gouvernement national de transition du Libéria, M. Gyude Bryant, pour améliorer les relations bilatérales avec ces pays, est une initiative dont il y a tout lieu de se féliciter. Les dirigeants de la sous-région doivent donc être encouragés à tirer parti de cette évolution et à prendre des mesures afin de renforcer le dialogue entre les pays de l'Union du fleuve Mano, pour redynamiser le rôle de celle-ci dans la promotion de la sécurité et de la stabilité sous-régionales.

53. La récente réunion à Freetown des chefs et des commandants de missions de maintien de la paix et de missions politiques des Nations Unies en Afrique de l'Ouest constitue un événement important. Cette instance offre un cadre pour

aborder les problèmes les plus urgents, et notamment les problèmes transfrontières, qui se posent dans la sous-région. À cet égard, il faut remercier la MINUSIL d'avoir accueilli cette réunion et de fournir un appui constant à d'autres missions présentes dans la sous-région, en particulier à la MINUL.

54. Je continue cependant d'être préoccupé par le nombre de combattants étrangers présents au Libéria et par le nombre de détenus libériens qui se trouvent encore en Sierra Leone. Il faut espérer que le rapatriement de ces combattants dans leurs pays respectifs et leur retour rapide à la vie civile deviendront possibles à mesure que le processus de paix s'enracinera.

55. Depuis mon dernier rapport, les dispositions prises par le Gouvernement sierra-léonais pour affirmer son contrôle sur l'exploitation des diamants ont continué de produire de bons résultats. En particulier, les mesures prises pour enrayer l'exploitation illicite et la contrebande ont apporté un énorme surcroît de recettes en provenance de ce secteur. Malgré cet aspect positif, je renouvelle l'appel que j'avais déjà lancé en faveur de l'application de nouvelles mesures pour garantir au Gouvernement le plein contrôle du secteur de l'exploitation des diamants. À cet égard, il y a tout lieu de se féliciter du rôle de l'Agency for International Development des États-Unis et du Department for International Development du Royaume-Uni dans la recherche d'une solution globale aux problèmes que connaît ce secteur clef de l'économie.

56. Le 28 novembre 2003, j'ai adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre (S/2003/1142) dans laquelle je l'informais de mon intention de nommer M. Daudi Ngelautwa Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) pour être mon nouveau représentant spécial pour la Sierra Leone, en remplacement de M. Oluyemi Adeniji, qui a été nommé Ministre des affaires étrangères du Nigéria. M. Mwakawago devrait prendre ses fonctions en Sierra Leone au début du mois de janvier 2004.

57. En conclusion, je tiens à exprimer ma profonde gratitude au Conseil de sécurité et aux pays qui fournissent des contingents et des forces de police, ainsi qu'à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et aux pays donateurs pour l'appui qu'ils continuent de fournir à la consolidation de la paix en Sierra Leone. Je remercie également l'ensemble du personnel militaire et civil de la MINUSIL, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales pour leur contribution importante à la poursuite du processus de consolidation de la paix en Sierra Leone.

Annexe

Mission des Nations Unies en Sierra Leone : contributions au 15 décembre 2003

Effectif militaire autorisé : 13 000 (non compris un effectif maximum
de 260 observateurs militaires)

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Quartiers généraux de secteur</i>	Total
Allemagne	–	–	16	–	16
Bangladesh	15	17	1 406	65	1 503
Bolivie	6	–	–	–	6
Canada	5	–	–	–	5
Chine	6	–	–	–	6
Croatie	10	–	–	–	10
Danemark	2	–	–	–	2
Égypte	10	–	–	–	10
Fédération de Russie	13	4	110	–	127
Gambie	15	–	–	–	15
Ghana	7	9	777	–	793
Guinée	12	1	–	–	13
Indonésie	10	–	–	–	10
Jordanie	10	4	119	–	133
Kenya	12	13	989	–	1 014
Kirghizistan	2	–	–	–	2
Malaisie	10	–	–	–	10
Mali	5	–	–	–	5
Népal	10	4	800	–	814
Nigéria	9	14	1 543	61	1 627
Nouvelle-Zélande	2	–	–	–	2
Pakistan	15	16	3 792	42	3 865
République tchèque	5	–	–	–	5
République-Unie de Tanzanie	12	–	–	–	12
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	15	8	–	–	23
Slovaquie	2	–	–	–	2
Suède	3	–	–	–	3
Thaïlande	5	–	–	–	5
Ukraine	5	4	636	–	645

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Quartiers généraux de secteur</i>	Total
Uruguay	11	–	–	–	11
Zambie	9	5	820	–	834
Total	253	99	11 008	168	11 528

Notes : Commandant de la Force/Chef des observateurs militaires : Pakistan. Commandant adjoint : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Police civile : Bangladesh : 2; Canada : 9; États-Unis d'Amérique : 1; Fédération de Russie : 3; Gambie : 2; Ghana : 8; Inde : 7; Jordanie : 7; Kenya : 8; Malaisie : 5; Malawi : 4; Maurice : 2; Namibie : 2; Népal : 11; Nigéria : 6; Norvège : 3; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : 10; Sénégal : 7; Sri Lanka : 4; Suède : 4; Turquie : 6; Zambie : 10; Zimbabwe : 10 (total 131).

